



57^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissaire sur la situation des droits de l'homme au Myanmar

Intervention de S.E.M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

24 septembre 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Madame la Haute-Commissaire adjointe,

Nous vous remercions pour votre rapport. 3 millions de personnes déplacées à l'intérieur des frontières du Myanmar ; 18,6 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire et 15 millions souffrent d'insécurité alimentaire. Entretemps, l'armée a augmenté les frappes aériennes indiscriminées contre des cibles civiles, y compris écoles et hôpitaux.

La justice est instrumentalisée pour persécuter de manière systématique des dissidents ; les zones sous loi martiale s'agrandissent. Les conditions dans les prisons sont épouvantables ; les actes de torture que vous décrivez choquent notre conscience collective. Les familles des victimes subissent la terreur de représailles. Après les actes de génocide contre les Rohingya et les crimes contre l'humanité contre d'autres populations civiles, les souffrances physiques et psychologiques accumulées occasionnent un traumatisme générationnel qu'il sera difficile de surmonter. Nous rendons hommage aux individus et associations qui fournissent des soins de premier secours psychologique face à ces souffrances.

Vous réitérez votre recommandation que le Conseil de sécurité devrait saisir la Cour pénale internationale de l'ensemble de la crise au Myanmar. Malgré les efforts de deux Envoyés spéciaux, du SGNU et de l'ASEAN, les perspectives pour une lutte efficace contre l'impunité et une fin des violences semblent cependant stagner. Comment surmonter les obstacles qui persistent ?

Je vous remercie.

(223 mots – temps de parole 1 min 30 s)